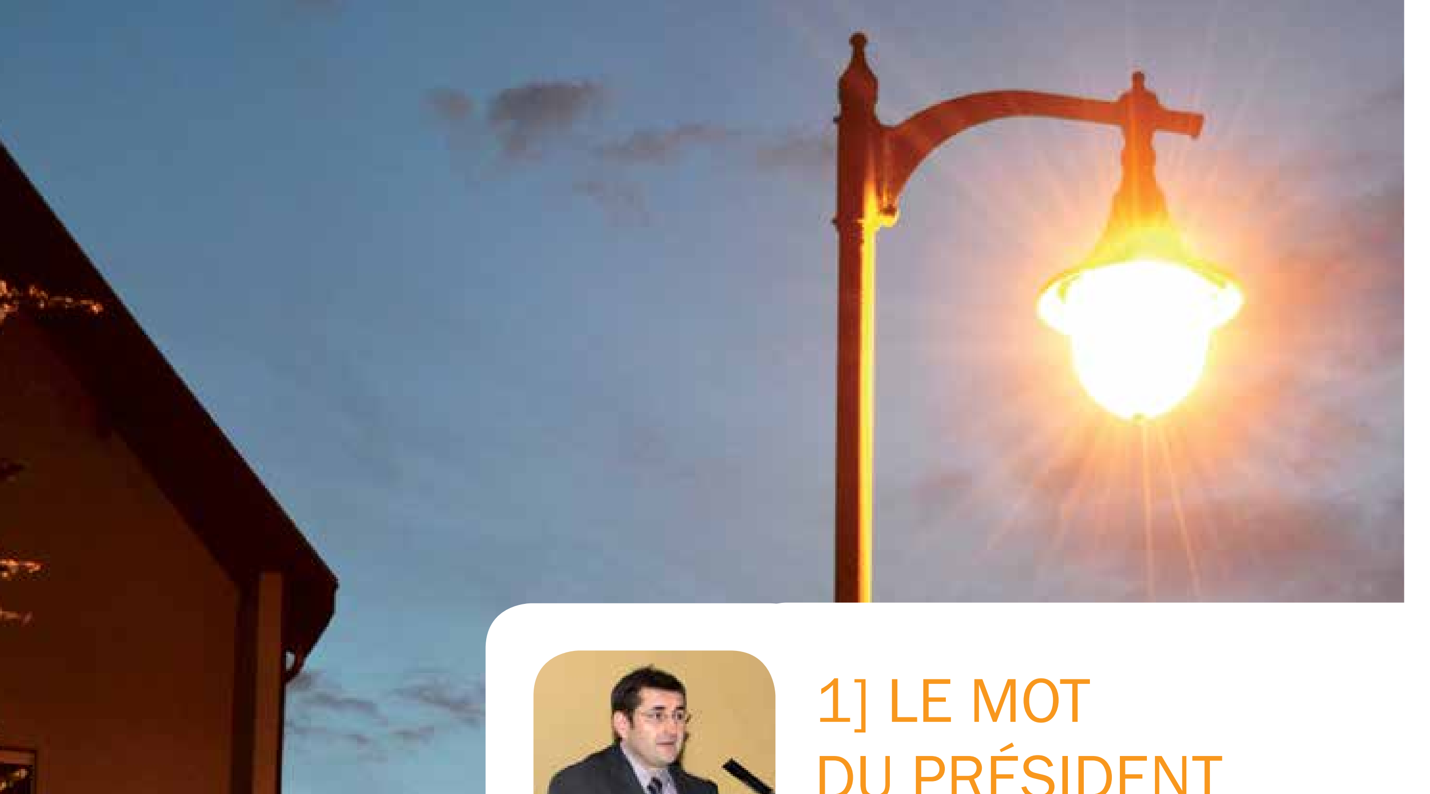


Communauté de Communes du Pays des Couleurs

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Arandon
Bouvesse-Quirieu
Brangues
Charette
Corbelin
Courtenay
Creys-Mépieu
Le Bouchage
Les Avenières
Montalieu-Vercieu
Morestel
Parmilieu
Passins
Porcieu-Amblagnieu
Sermerieu
St-Sorlin-de-Morestel
St-Victor-de-Morestel
Vasselin
Veyrins-Thuellin
Vézeronce-Curtin





1] LE MOT DU PRÉSIDENT

Le mandat 2008-2014 touchera bientôt à sa fin.
Il se sera déroulé en deux temps :

> une première période de prudence financière en raison d'un contexte particulièrement incertain (réforme de la fiscalité et manque de marges de manœuvre).
Cette période aura été mise à profit pour travailler sur plusieurs dossiers afin de leur permettre de voir le jour dans les meilleures conditions.
Elle aura aussi connu le repositionnement d'interventions telles que l'enseignement de la musique à l'école ou encore le Relais Services Publics qui a pris la suite du très connu "service emploi".

> une seconde période de passage à l'action avec l'engagement de projets nécessitant parfois une modification des compétences communautaires.
Les dossiers les plus importants concernent le logement social, l'éclairage public des rues des 20 communes membres, l'intervention sur les bassins nautiques du territoire au titre de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire avec un premier chantier achevé à Montalieu, le projet Via Rhôna avec le lancement dès 2013 d'une phase de réalisation, l'accompagnement des communes pour les travaux concernant les déplacements doux et l'accessibilité des ERP...

Mais ces quelques mois qui nous restent, doivent être aussi l'occasion de franchir de nouvelles étapes sur les missions, sur les compétences et sur le rôle que doit tenir la CCPC sur notre territoire. En matière de logement, le lancement d'une nouvelle étude sur le Plan Local de l'Habitat permettra de compléter encore notre action dans ce domaine. En matière d'aménagement du territoire, l'accès au très haut débit reste à traiter. Les statuts de la CCPC devraient ainsi s'enrichir de nouvelles compétences avant la fin de ce mandat, notamment sur la question des rivières dont on déjà beaucoup parlé.
Après l'aide aux travaux de restructuration de l'EHPAD à Morestel, à la Résidence Seniors Services à Montalieu, il apparait maintenant nécessaire de s'intéresser aussi aux services d'aide à domicile qui sont en grand danger. Il y a là notamment un fort enjeu en matière d'emplois qui reste notre constante préoccupation.

Ensemble je vous invite à mettre ces quelques mois à profit pour faire avancer notre territoire avec des idées simples et la volonté de maintenir nos services et nos équipements à d'excellents niveaux.

Olivier BONNARD
Président de la Communauté de Communes
Du Pays des Couleurs

2] LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MODE D'EMPLOI

Quelques dates ....
1986 : naissance de l'EPCI avec la création du District du Canton de Morestel

2000 : le District devient la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

2003 : inauguration du Centre d'Activités Nouvelles

2006 : installation dans le nouvel hôtel communautaire

2008 : accueil d'une 19ème commune avec Parmilieu

2009 : réflexion sur un projet de territoire axé sur le développement durable

2011 : nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
2012 : décision favorable à l'accueil d'une 20ième commune : Corbelin au 01/01/2013

1 Carte d'identité

Le Pays des Couleurs s'étire sur près de 35 km le long de la rive gauche du Rhône, en prolongement du plateau de l'Isle Crémieu, au nord-est du département de l'Isère, dans le territoire dit du "Haut-Rhône Dauphinois". Il constitue une intercommunalité majeure qui, à la date du 1er janvier 2013, regroupe 20 communes et représente une population de près de 32 000 habitants.
Sa caractéristique est de compter 3 bourgs centres : Morestel, Les Avenières et Montalieu-Vercieu.

Ce territoire offre une réelle qualité de vie et doit gérer judicieusement la pression foncière exercée par la proximité de Lyon.
Malgré le constant accroissement de la population, le Pays des Couleurs a su conserver son appréciable caractère rural.

La CCPC dispose de moyens financiers et humains qui lui sont propres. Elle est incontestablement un acteur indispensable de la conduite des politiques sur le territoire et joue le rôle d'interlocuteur unique et privilégié exigé par les différents partenaires.





2 A quoi ça sert ?

Si les communes disposent d'une compétence dite "générale", il n'en est pas de même pour une communauté de communes. Celle-ci ne peut intervenir que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par ses communes membres. Les compétences communautaires peuvent évoluer dans le temps selon une procédure bien définie: après un positionnement de principe du conseil communautaire, chaque commune doit délibérer en faveur ou non du transfert de compétence. La modification des statuts intervient par arrêté préfectoral si les règles requises de majorité sont respectées. Le délai nécessaire est ainsi de l'ordre de 6 mois.





Il est important de souligner que, normalement, un transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de charges. Cela signifie que les communes doivent verser à la Communauté de Communes l'équivalent des crédits qu'elles consacraient jusque-là à la compétence avant son transfert... Il est à noter que cette règle n'a été que très rarement adoptée par les élus du Pays des Couleurs. Les compétences actuelles de la CCPC ont été principalement actées par l'arrêté préfectoral du 23/10/2006. Depuis lors, ces compétences ont été étendues dans le domaine social par l'arrêté préfectoral du 17/09/2012 avec l'accompagnement du service agricole de remplacement, les travaux sur les équipements participant à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire et l'éclairage public des voies.

L'intégralité des compétences est rappelée ci-après :

Compétences obligatoires prévues par l'article L 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Développement économique

Actions de développement économique d'intérêt communautaire ; Sont d'intérêt communautaire :
> soutien aux comices agricoles au travers des sociétés d'agriculture,
> animation et promotion économique en dehors du commerce de proximité,
> immobilier d'entreprise dans les zones d'activités communautaires en dehors de l'immobilier d'entreprise appartenant aux communes au 1er janvier 2007 selon plan joint,
> pépinières d'entreprise,
> aides directes et indirectes conformément à la réglementation pour les entreprises s'implantant sur les zones d'activités communautaires,
> observatoire économique,
> acquisition, réhabilitation, aménagement de friches industrielles pour usage économique ou requalification environnementale,
> politiques contractuelles de dynamisation commerciales y compris les ORC,
> accueil et soutien à la création d'entreprise,
> organisation d'actions de formation en faveur du tissu économique,
> soutien des actions du groupement des OTSI,
> Accompagnement du Service Agricole de Remplacement Nord-Isère.

Aménagement, gestion et entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'activités existantes ainsi que toutes les nouvelles zones inscrites dans les documents d'urbanisme y compris les équipements et installations connexes nécessaires à leur bon fonctionnement.



B - Aménagement de l'espace

> SCOT
> Schéma de secteur
> Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les ZAC créées au titre des zones économiques communautaires.
> Toute procédure d'urbanisme (lotissement, PAE,...) nécessaire à la réalisation des zones économiques.
> Animation et suivi des politiques contractuelles de développement territorial sur le territoire communautaire passées avec l'Europe, l'Etat, la Région ou le Conseil Général (CDPRA, Pays,...).
> Mise en place des informations du fond numérisé pour l'ensemble du territoire.
> Etude, réalisation et gestion d'un réseau haut débit.
> Consultance architecturale.
> Constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires.
> Etudes et suivi des procédures d'aménagements majeurs du territoire : PNR et A48..

Compétences optionnelles prévues par l'article L 5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :
> Le programme local de l'habitat (PLH).
> Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
> Le comité local de l'habitat (CLH).
> Les aires d'accueil des gens du voyage dans la limite du plan départemental.
> Les actions favorisant l'implantation de logements sociaux sur le territoire.

B - Protection et mise en valeur de l'environnement

> Élimination et valorisation des déchets ménages et déchets assimilés.
> Élimination et valorisation des déchets industriels banaux.
> Lutte contre les espèces végétales ayant des nuisances sur la santé publique (ambroisie,...).
> Politique de développement et de préservation des haies dans le cadre de l'opération "objectifs haies".

C - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

> Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs liés au lycée du territoire.
> Dans la mesure où ils participent à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, les travaux de construction d'équipements neufs et les travaux de remise aux normes des équipements nautiques existants sur le Pays des Couleurs, y compris les travaux d'entretien entrant dans le champ de la compétence précitée.

D - Action sociale d'intérêt communautaire.

Est d'intérêt communautaire :
> le soutien des ateliers d'insertion et des actions d'alphabétisation.
> l'organisation et la gestion du Relais Services Publics.
Les actions en faveur de :
> l'information et l'orientation des jeunes en lien avec le CRJ,
> l'insertion à travers la mission locale, les associations d'insertion.
> l'hébergement des personnes âgées dépendantes par le soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire.

Compétences facultatives

A - Aménagement touristique

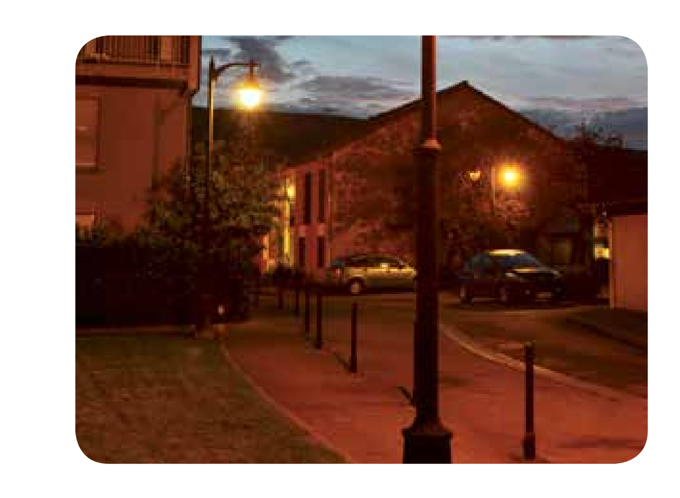
> Création, valorisation et signalétique des sentiers de randonnée du PDIPR selon le plan ci-joint.
> Création et gestion de parcours nouveaux dans le cadre du projet Léman à la mer et "Voie verte".
> Sentier botanique de Charray à Vezeronce-Curtin et observatoire ornithologique de l'étang de la Salette à Courtenay.

B - Politique culturelle et socio-culturelle

> Actions intercommunales favorisant la promotion des bibliothèques et médiathèques du territoire.
> Promotion du patrimoine et des produits du territoire à travers le soutien à la Maison du Pays des Couleurs.
> Actions favorisant le développement de Brangues comme village de littérature.
> Soutien des associations socioculturelles rattachées au lycée.
> Eveil musical en milieu scolaire primaire.

C - Eclairage public des voies :

> Réseau existant : prise en charge des dépenses de fonctionnement dont achat d'énergie et des dépenses d'investissement liées à l'éclairage public des voies publiques existantes (hors éclairage des édifices, bâtiments et équipements publics, hors illuminations) dans le but d'une gestion homogène en matière de mise aux normes et de sécurisation du réseau, d'amélioration de la qualité de l'éclairage public, de réduction de la consommation électrique et de la pollution lumineuse.
> Réseau à créer : maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans le cadre de voirie nouvelle et des travaux de création de points lumineux supplémentaires (préoccupation de sécurité) avec participation des communes par fonds de concours à hauteur de 50 %.



3 Ses représentants

Le Conseil Communautaire

Il compte 25 membres titulaires qui se sont réunis 11 fois en 2012. A compter de 2013, avec l'arrivée de Corbelin, le conseil comportera 27 membres.
Chaque commune dispose au minimum d'un représentant puis d'un délégué supplémentaire par tranche de 1 500 habitants.

La préparation des séances du conseil, tout comme l'exécution des décisions qui en ressortent, obéissent à des règles bien précises. La convocation doit être accompagnée d'un rapport de présentation et des projets de délibérations. Le compte-rendu doit être affiché à l'extérieur de l'hôtel communautaire et être adressé aux mairies par voie électronique. Il est également consultable sur le site internet de la CCPC www.lepaysdescouleurs.fr
En 2012, l'activité de la CCPC s'est traduite par 215 actes administratifs (109 délibérations du conseil, 48 décisions du Président par délégation et 58 arrêtés).

Le Bureau

Il est composé du Président et de 7 vice-présidents.

Il se réunit 15 jours avant la tenue d'une séance du conseil communautaire afin d'en préparer l'ordre du jour (soit 10 fois en 2012).
Les membres du Bureau sont inchangés depuis le début du mandat en 2008 :

M. Olivier BONNARD, Président .

M. Gérard GUICHERD, en charge des finances. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 1er Vice-Président assure provisoirement son remplacement dans la plénitude de ses fonctions.

M. Jean-Claude CHAMPIER, 2ème Vice-Président, en charge du développement économique .

M. Christian RIVAL, 3ème Vice-Président, en charge des affaires juridiques et de l'aménagement du territoire en terme d'urbanisme .

M. Gilbert MERGOUD, 4ème Vice-Président, en charge des actions touristiques et socio-culturelles et des actions de communication

M. Christian GIROUD, 5ème Vice-Président, en charge de l'aménagement et de la préservation de l'espace .

M. Jean-Claude BUHAGIAR, 6ème Vice-Président, en charge de l'élimination et la valorisation des déchets, de la gestion du patrimoine de la Communauté de Communes et de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

M. Gérald REVEYRAND, 7ème Vice-Président, en charge du logement social et de l'action sociale.

Les Commissions, comités consultatifs et groupes de travail

Dans les 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire, le règlement intérieur de la CCPC doit être adopté comme le prévoit l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales puisque la Communauté comprend au moins une commune de 3 500 habitants.

Il stipule que le conseil communautaire forme, autant que de besoin, des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions (commission d'appel d'offres et d'adjudication et jury de concours d'architectes, commission des Finances et de la fiscalité, commission d'évaluation des charges transférées).

Il prévoit également que le conseil communautaire peut décider, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires, de créer des commissions spéciales ou "groupes de travail" dont les activités peuvent cesser dès que l'affaire a été instruite.
En 2012, trois nouveaux groupes de travail ont été constitués,
> Le 1er piloté par le Président, Olivier BONNARD, pour ce qui est de la problématique des rivières,
> Le 2nd piloté par Mme Maryvonne SARAMITO pour ce qui est de la mise à jour des bases cadastrales numérisées et pour la numérisation des PLU
> Le 3ème piloté par M. Christian RIVAL pour ce qui est des animations théâtrales au titre de la compétence "Brangues, village de littérature".

Le règlement intérieur prévoit enfin que le conseil communautaire peut créer des comités consultatifs sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire. Ces comités comprennent toutes personnes désignées pour une année en raison de leur représentativité ou de leur compétence et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil communautaire. Toutefois des comités peuvent être légalement constitués dans les mêmes conditions pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier.

4 Ses partenaires

Les partenaires potentiels de la CCPC sont nombreux mais leur capacité d'accompagnement financier est inexorablement à la baisse.

Ce phénomène se constate malheureusement au niveau de l'Europe et de l'Etat mais aussi du Conseil régional et même du Conseil général.
Les critères d'attribution des aides, à l'inverse, sont toujours plus contraignants (innovation, exemplarité…).
Cependant, les relations avec ces partenaires restent essentielles et doivent être plus que jamais privilégiées.
Il s'agit d'être extrêmement crédible dans les projets présentés qui doivent reposer sur une forte volonté politique communautaire.
C'est ainsi que la mise en place du nouveau Relais Services Publics a été couronnée de succès.

La CCPC doit désormais compter sur son propre budget et sur un partenariat étroit avec ses communes membres pour agir concrètement à l'échelle locale car la réforme de la fiscalité et celle des collectivités bouleversent les règles du jeu jusqu'alors établies.

3] LES ACTIONS DE L'ANNÉE

1 La prospective financière 2008/2014

Le mandat en cours s'inscrit dans un contexte où la prudence budgétaire s'impose et cela a bien été compris par les élus d'où le suivi strict de la prospective financière chaque année. Il convient de souligner combien les domaines de la fiscalité et du budget sont complexes.

Il ressort en effet régulièrement des débats du conseil que les notions d'attribution de compensation ou de dotation de solidarité restent parfois mal comprises.
Le Vice-président en charge des finances et la commission du même nom ont vocation à expliciter autant que de besoin ces mécanismes.



2 La volonté de préserver l'existant

Si le projet d'une piscine couverte intercommunale a dû être abandonné avec regret en 2010 vu son coût élevé dans un contexte économique tendu, les élus se sont préoccupés de la préservation des 3 piscines existantes sur le territoire soit à Montalieu-Vercieu (Vallée Bleue), à Morestel et aux Avenières.

Le devenir de ces équipements rejoignait en effet la question d'ordre général des "charges de centralité" supportées par les 3 bourgs centres. Une étude a d'ailleurs été confiée sur ce sujet au cabinet KPMG avec une restitution lors du conseil communautaire de mars 2011.
Parmi les équipements examinés, les piscines ont été reconnues sans conteste comme servant à une population plus large que celle des seuls bourgs centres notamment pour l'apprentissage scolaire de la natation.
La CCPC peut désormais intervenir aux côtés des communes pour les importants travaux de remise aux normes des piscines grâce à l'introduction dans ses statuts d'une nouvelle compétence optionnelle libellée comme suit : "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire : dans la mesure où ils participent à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, les travaux de construction d'équipements neufs et les travaux de remise aux normes des équipements nautiques existants sur le Pays des Couleurs, y compris les travaux d'entretien entrant dans le champ de la compétence précitée".



3 Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La place de l'intercommunalité en France reste un sujet de débat permanent avec la question notamment de la pertinence des limites territoriales.

En effet, certaines intercommunalités n'atteignent pas le seuil critique des 10 000 habitants tel que défini par l'Etat pour justifier leur existence.
Si tel n'est pas le cas de la CCPC, elle est cependant concernée par le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ainsi, la commune de CORBELIN ayant formulé le souhait de quitter la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands pour rejoindre le Pays des Couleurs, un avis de principe favorable a été émis en 2011 à l'unanimité du conseil communautaire. En 2012, les conditions précises de cette intégration, en matière de compétences exercées et d'incidences budgétaires, ont été analysées. L'accord intervenu entre les parties permet, au 1er janvier 2013, l'extension du périmètre de la CCPC à la commune de CORBELIN, comme entériné par arrêté préfectoral du 28 décembre 2012.

Ce schéma a également souligné l'absence de structure adaptée à la problématique des rivières, en parallèle de la question des syndicats des Marais. La réflexion engagée sur ce point pourrait conduire à une nouvelle prise de compétence avant la fin du mandat en cours. Par ailleurs la question des limites administratives reste posée (rapprochement avec la CC de l'Isle Crémieu ? avec les communes situées sur la rive droite du Rhône et relevant du bassin de vie du Pays des Couleurs ?).

4 La nécessité de disposer d'un projet de territoire

Un **projet de territoire** est le résultat d'une réflexion engagée par les élus locaux pour assurer le meilleur développement possible de leur territoire.
Il résulte de la combinaison de deux termes :
> celui de **projet** qui signifie "la projection, l'idée de ce que l'on veut construire dans le futur",
> celui de **territoire** qui correspond à un espace vécu et approprié par ses habitants et ses élus qui se sentent partager le même destin.

L'élaboration d'un projet de territoire est un exercice difficile car il nécessite de s'extraire du quotidien pour imaginer ce que sera demain le Pays des Couleurs. L'exercice est d'autant plus complexe qu'une multitude de données sont incertaines voire inconnues. Pourtant les enjeux sont importants car aujourd'hui, les partenaires tels que la Région ou le Département accordent prioritairement leur attention aux territoires dotés d'un tel projet. Le projet de territoire vise à centrer les actions sur les enjeux réellement stratégiques, en termes d'économie, de social, de services à la population, de développement durable, etc....

Fin 2011, la trame du projet de territoire du Pays des Couleurs s'articulait autour de 3 axes majeurs et d'égale importance, à savoir :
- travailler et entreprendre,
- vivre et s'épanouir
- préserver et valoriser le cadre de vie.

Le contenu de chacun de ces axes figure dans le rapport d'activités 2011.

Cependant, parce que le projet de territoire ne peut se limiter à une liste à la Prévert, son contenu doit faire l'objet d'une véritable appropriation politique.
Certains des points du projet de territoire restent soumis à débat, sachant que l'action communautaire peut nécessiter à nouveau une modification des compétences de la CCPC et donc de ses statuts.

2] Le développement économique



1 Le parc d'activités du Pays des Couleurs

Ce Parc d'Activités ne dispose actuellement que de 8 ha viabilisés sur les communes d'Arandon et de Courtenay dont 39 000 m² restent disponibles mais en plusieurs lots. Aussi la création d'une deuxième tranche est nécessaire pour pouvoir accueillir des projets nécessitant plus de 20 000 m² de terrain.

Cette deuxième tranche a été autorisée avec déclaratif d'utilité publique par arrêté du 9 juillet 2009.

En 2012, la procédure d'acquisition amiable n'a pas permis d'acquérir la totalité des terrains nécessaires à la viabilisation de cette deuxième tranche.

La cartographie ci-contre explicite le peu de disponibilité actuelle de terrains viabilisés Parc d'Activités du Pays des Couleurs.

La procédure d'expropriation sera lancée en 2013 dans le cas de défaut d'accord amiable.

2 Centre d'Activités Nouvelles et Hôtels d'entreprises

Une vraie entreprise représentant 59 emplois au 31/12/2012.

Ces structures qui proposent une location de modules de bureaux (de 15 à 35 m²) et d'ateliers (de 150 à 450 m²) ont accueilli 20 entreprises porteuses de 59 emplois durant l'année 2012.

Des travaux d'isolation ont été réalisés en 2012 dans la partie bureaux des ateliers du CAN pour un montant de 19 000 € H.T.

Voici les sociétés présentes au 31/12/2012.
La plupart de ces sociétés étaient déjà présentes en 2011.

AESAR *Construction de machines spéciales*	***IFKA GRAFIK*** *Studio de création graphique*
C.I.M.O.E *Maîtrise œuvre autoroutière*	***I.T.C*** *Réalisation de kits de moulage*
CHIMIREC *Traitement de déchets industriels*	***MACKEEN ENGLISH SOLUTIONS*** *Traduction, interprétation et formation*
CRISTAL'SAC *Fabrication et négoce d'emballages plastiques*	***MECATISS*** *Protection incendie*
CRYSALIS *Gravure sur verre*	***N1 PHOTO*** *Photographie/Multimédia*
DISTRIBAN *Distribution poêles à granulés bois*	***RENOV'AMBIANCE*** *Rénovation meubles*
EXPERT SECURITE *Sécuritén gardiennage*	***SHOCK FACTORY*** *Fabrication d'amortisseurs*
G.H EQUIPEMENT *Négoce et maintenance de matériels mécaniques*	***TAD France*** *Fabrication de bols vibrants*
	SCMI *Soudures chaudronnerie*

3 Aménagement des zones d'Activités autres que le parc d'Activités du Pays desCouleurs

La Levaz Basse à Vézeronce-Curtin

> Près de 6 000 m² sur les 8 500 m² de cette nouvelle zone d'activités ont été cédés à fin 2012.

Les entreprises suivantes sont implantées :

Ambiance's Coiffure, l'agence immobilière Arthurimmo.com, un Cabinet Infirmier, un centre de Kinésithérapie, d'Ostéopathie et de Diététique, un Expert Comptable et le Laboratoire d'Analyses Médicales.
L'implantation d'un Cabinet dentaire, d'un Cabinet de sages femmes, et d'une orthophoniste se sont confirmés en 2012 par la signature de compromis.

Zone d'activités de Bouvesse-Quirieu

> Réalisation des travaux de requalification et d'extension de viabilisation de la ZA de Bouvesse-Quirieu intégrant la réalisation d'une voie de circulation douce sur l'ensemble de la zone pour un montant total de coût d'opération engagé de 930 000 € H.T.

Zone du Lantey à Passins

> Décision de requalification partielle de la ZA du Lantey par création de liaisons douces. Les négociations pour l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été entamées et les travaux devraient débuter mi-2013 pour un montant d'environ 68 000 €H.T.

Zone du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu

> Création d'un parking de covoiturage d'une trentaine de places permettant également d'accompagner l'extension de la société MANUDO, pour un montant de 46 000 € H.T.

Zone de la Crèche à Porcieu-Amblagnieu

> Après acquisition à l'euro symbolique d'un tènement de 12 871 m² appartenant à la commune de Porcieu-Amblagnieu, la viabilisation de 8 717 m² a été lancée en avril 2012. Une parcelle de 3 122 m² a été cédée à la SCI BRYO'M (Au toit Malain) et il reste à ce jour 5580 m² à commercialiser étant entendu que ce terrain restant est rocheux et ne peut donc que convenir à une activité artisanale.

Zone industrielle de Morestel

> Réception des travaux de requalification de la rue Newton pour un montant total d'opération de 300 825 € H.T.





Zone des Nappes aux Avenières

> Des négociations devant aboutir en 2013 ont été entamées afin de céder le bâtiment de 12 000m² appelé Usine C à Hexcel Réinforcements.
> Acquisition de 24 100 m² zone des Nappes afin de permettre le développement des entreprises existantes et de la zone des Nappes.

> Accompagnement de l'implantation de la société Efectis porteuse de 14 emplois à terme (150 000 € H.T. de travaux pour extension de viabilisation et création d'une zone parking poids lourds). Le groupe Efectis spécialiste des tests d'inspection et certification liés à la résistance au feu ouvre un laboratoire aux Avenières pour soulager son site de Maizières-les-Metz et développer une nouvelle expertise concernant les câbles dont la réglementation va évoluer à partir de 2016. Pas moins de 3 millions d'euros ont été investis sur ce site qui vient d'être mis en service. Pour l'heure, 4 personnes travaillent déjà au sein du laboratoire des Avenières.

Zone du Bert aux Avenières

> lots restent à commercialiser :
lot 10 de 3 429 m², sans plateforme et le lot 11 de 2 020 m² avec plateforme réalisée.

4 Liaisons douces réalisées en vue de desservir les zones d'activités

Liaison douce Veyrins-Thuellin :
Réalisation d'une liaison douce sur la RD 1075 entre les sites industriels Sigma Composite et CMIV jusqu'au bourg, pour un montant de 130 013 € H.T. La réception des travaux a eu lieu en juillet 2012.

Liaison piétonne zone de la Levaz Basse (sur communes de Morestel et de Vézeronce-Curtin) :
Cette liaison permet aux habitants des communes de Morestel et de Vézeronce-Curtin de se rendre en toute sécurité sur la zone de services La Levaz Basse.
La réception des travaux a eu lieu en mars 2012. Le coût définitif de cette opération a été de 177 000 € HT.



5 L'orientation des futures implantations et des créateurs d'entreprises

La CCPC accueille et oriente les créateurs d'entreprises et répond aux entreprises cherchant à se localiser sur le territoire.

Compte tenu de la crise économique il y a toujours un ralentissement des demandes de création et de développement d'entreprises. Néanmoins 54 fiches contacts ont été enregistrées à la Communauté de Communes.
Nous proposons l'ensemble des terrains du territoire et les locaux vacants portés à notre connaissance pour favoriser l'implantation sur notre territoire. Le nombre d'entreprises implantées sur le territoire et enregistrées au Registre du Commerce et au répertoire des métiers est de 1079 au 31/12/2012. Ce nombre n'intègre pas les auto-entrepreneurs et les professions libérales.



6 Les bâtiments industriels et tertiaires de la CCPC

Afin de palier l'absence de bâti industriel sur son territoire la CCPC a, au cours des dernières années, mené une politique de construction de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire. Ces constructions ont permis d'accompagner l'implantation ou le développement d'entreprises porteuses d'emplois.

> Bâtiment relais de la zone d'activités du Mont-Revolon à Montalieu-Vercieu
C'est un bâtiment de 1 180 m² construit en 2009 destiné à la location et divisé en 3 modules.
3 modules sur 3 ont été loués en 2012 :
• Module 1 de 272 m² à VINCOTTE FRANCE,
• Module 2 de 313 m² à NOREKO (installée sur Saint Benoit dans l'Ain mais nécessitant une solution supplémentaire de stockage temporaire),
• Module 3 de 336 m² en partie à l'entreprise NOREKO et ensuite à l'entreprise DMI NETCO.



> Bâtiment industriel de stockage du Parc d'Activités du Pays des Couleurs à Arandon
Ce bâtiment de stockage de 900 m² a été construit en 2008. Il est loué depuis septembre 2008 à l'entreprise SAERTEX France (26 salariés en CDI au 31/12/2012) installée sur le Parc d'Activités depuis octobre 2003 et dont le développement nécessitait cette surface de stockage supplémentaire.

> Bâtiment industriel de la Zone de Morestel
Ce bâtiment industriel a été construit en 2 temps: en 2005 une première partie de 823 m² puis en 2007 une seconde partie de 981 m². Depuis sa construction, cet ensemble de 1804 m² est loué à SOMEP Industrie, entreprise spécialisée dans le cintrage de tube et employant 64 personnes en CDI au 31/12/2012.

> Bâtiment industriel du parc d'activités du Bert aux Avenières
Ce bâtiment industriel de 882 m² a été construit en 2006. Depuis février 2009, l'entreprise L'EA (L'Entreprise Adaptée) dont l'activité est la commercialisation d'articles de papeterie et d'entretien ainsi que les activités de sous-traitance industrielle et d'espaces verts occupe ces locaux.

> Bâtiment industriel de la zone des Nappes aux Avenières
Ce bâtiment de 12 000 m², dénommé UsineC et construit en 2003 par la Communauté de Communes a fait l'objet de négociations durant 2012 devant aboutir à la cession à HEXCEL courant 2013.

> Bâtiment ancien siège de la CCPC rue du relais de poste à Morestel
Depuis septembre 2009 ce bâtiment est loué au Centre médico psychologique pour enfants.



6 Positionnement sur les actions futures concernant les zones d'activités

Il a été mené une réflexion d'ensemble sur les actions économiques à réaliser d'ici la fin du mandat.

Les communes ont pu exprimer leurs souhaits et le Conseil communautaire a décidé en octobre 2010 d'une feuille de route pour les années fin 2010 à fin 2013.

Cette planification d'actions permettra une meilleure lisibilité des actions à venir et par conséquent, des futures inscriptions budgétaires.



3] TOURISME ET CADRE DE VIE



1 Sentiers des PDIPR

Le réseau de sentiers PDIPR du pays des Couleurs, qui traverse des paysages diversifiés, est apprécié de nombreux promeneurs. Ils peuvent, au gré de leurs ballades, découvrir ou mieux connaitre des lieux ou éléments du patrimoine local très intéressants.

Afin que chaque usager bénéficie de bonnes conditions matérielles, une attention particulière est portée sur la signalétique et accessibilité. Une tournée annuelle de terrain réalisée sur la totalité des itinéraires, à laquelle s'ajoutent des visites localisées, permet de diagnostiquer et résoudre les principaux problèmes rencontrés.

Les pratiquants ne doivent pas être confrontés à des difficultés d'orientation, surtout lorsqu'ils ne sont pas en possession de cartes d'accompagnement, dont les indications s'avèrent souvent précieuses. Dans ce but, la Fédération de Randonnées de l'Isère a effectué dans certains secteurs, une mission de complément et densification du balisage en peinture sur les supports naturels existants tout au long des parcours. Des plaquettes directionnelles sur bornes basses en bois sont également mises en place lorsque aucun support adapté ou pérenne n'est disponible.
Les Communes ont aussi accompli les indispensables travaux de fauchage le long des chemins classés en PDIPR, ainsi qu'autour des poteaux et bornes.

2 Observatoire ornithologique à Courtenay

Cet équipement est installé face au magnifique étang de Salette qui reflète dans ses eaux le remarquable village perché de Courtenay. De nombreux utilisateurs, ornithologues confirmés ou simples promeneurs, en bénéficient.

On peut observer dans des conditions matérielles idéales une riche avifaune sédentaire ou en escale migratoire, divers petits animaux qui fréquentent habituellement ce type de milieu et même de plus gros, comme les ânes et chevaux paissant aux abords de l'étang.

Bien que l'on ne dispose pas d'éléments concrets pour l'affirmer formellement; il est vraisemblable que ce site connaisse une hausse de la fréquentation depuis que la Commune de Courtenay a aménagé une aire d'accueil pour camping-car à proximité immédiate de l'observatoire, qui est également situé sur le tracé d'un important sentier PDIPR.




3 Entretien du sentier botanique de Charray

De nombreux usagers apprécient ce parcours, facilement accessible à tout public, à travers une zone humide et une partie calcaire avec leur flore et faune spécifiques, présentés sur des panneaux explicatifs répartis le long de la ballade.

Une veille attentive des lieux, permet de définir les petits travaux à réaliser, tel le remplacement de signalétique vétuste ou dégradée. Des équipes en réinsertion professionnelle de l'ONF effectuent l'entretien courant d'élagage et débroussaillage de la végétation dès que le besoin l'impose.

Il convient en effet que les pratiquants puissent évoluer en toute sécurité et confort sur l'ensemble de l'itinéraire quelles que soient les conditions climatiques.
La carte du panneau RIS placée au départ du sentier a été remplacée suite à la modification partielle du tracé faite en 2011.

4 Site médiéval de Quirieu

Tout comme les années précédentes, et ce pour la sixième année consécutive, le site de Quirieu a accueilli un chantier international conduit par l'association Concordia, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Environnement.

L'objectif demeure de faire du site médiéval de Quirieu un site notable du patrimoine archéologique local sans toutefois envisager des aménagements lourds.
Le mois d'août 2012 a donc été l'occasion de poursuivre cet objectif en accueillant durant 3 semaines (du 3 au 24 août), une douzaine de jeunes provenant de tous les continents, encadrés par 2 animateurs. Cette petite équipe a mené à bien la mission qui lui avait été confiée, à savoir un travail de débroussaillage et de remontage des murs en pierres sèches, ainsi que le dégagement de la plateforme afin de valoriser le bastion.
Le tout s'est déroulé dans une franche ambiance de camaraderie !




5 Brangues, village de littérature

Afin de simplifier le partenariat entre la Communauté de Communes et l'ABRAVL et de clarifier la nature des missions confiées à l'association, il a été signé une convention d'objectifs. La CCPC a alloué en 2012 à l'association une somme plafonnée à 11000 € pour l'organisation des animations littéraires et la gestion de l'espace d'exposition Claudel-Stendhal.

Comme chaque année, le Marché du livre a eu un vif succès. Des animations et des expositions ont eu lieu dans l'espace, notamment une exposition photos montée par Julien Desgoutte. Des lectures théâtralisées sur "les deux amours de Julien Sorel" et "Lamiel" de Stendhal ont également été assurées sur la commune.
Le 11 août, suite à la décision d'arrêter le Marché de l'Art, une ballade et des lectures au bord du Rhône intitulé "De Stendhal à Rousseau, rêveries au fil de l'eau" ont été organisées par Geneviève Granger.
L'espace d'exposition a été partiellement rénové par des travaux de peinture, l'achat d'une banque d'accueil, d'une vitrine d'exposition et la mise en place d'un rideau japonais. De son côté, l'association a investi dans des nouveaux panneaux d'exposition.
La fréquentation de l'Espace s'est élevée en 2012 à 1 800 visiteurs.





4] Le développement durable et l'environnement

> Les actions phares du développement durable

1 La Via Rhôna

En 2010, la Communauté de Communes reprenait en direct le portage de l'opération Via Rhôna et signait alors avec le Conseil régional, la CNR et le Département des conventions officialisant la maîtrise d'ouvrage communautaire et les subventions accordées.

Elle retenait la société Altermodal-Indiggo sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en œuvre ce projet dans les meilleures conditions.
En décembre 2011 la Communauté de Communes retenait le cabinet SCE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un coût de 156.700 € HT.
Elle confiait également au cabinet de géomètre Chabert-Maduli l'établissement d'un relevé topographique et au bureau d'études CIDEE la réalisation des études environnementales.
En novembre 2012 était présenté l'AVP avec un itinéraire prévu de 38 km pour un coût estimatif s'élevant à 6,6 M€ HT.
Cette même année, afin de procéder à la réalisation de l'équipement dans les meilleures conditions, la Communauté de Communes s'est attachée les services de la Safer Rhône-Alpes pour l'accompagner sur le volet foncier du projet. Cet organisme a pu alors prendre contact avec les propriétaires ou locataires concernés pour évaluer la faisabilité foncière du projet.
Des réunions publiques ont ainsi eu lieu sur les secteurs impactés par l'itinéraire ....



2 Les déplacements doux

L'objectif de cette action est de favoriser les déplacements multimodaux et sécurisés dans les communes du Pays des Couleurs. La maîtrise d'ouvrage reste toutefois aux communes et la CCPC intervient à hauteur de 50 % dans le cadre de fonds de concours.

Il a donc été inscrit au budget :
- Une somme annuelle de 350.000 € sur 5 ans pour des subventions aux travaux des communes dans le cadre des fonds de concours,
- Une somme de 28.500 € sur 5 ans pour l'aide au premier avant-projet sommaire des communes afin de les assister dans la constitution de leur premier dossier (1.500 € net par commune)

En 2011, 6 projets communaux avaient été instruits pour un montant total de 695 000 € HT environ (dont 347 000 € HT à la charge de la CCPC). Les travaux étaient engagés ou terminés pour la majorité d'entre eux en 2012.

9 nouveaux projets sont inscrits pour un montant total de 1 176 000 € environ, dont 577 000 € pour la Communauté de Communes. Les économies accumulées sur les années précédentes permettent de dépasser exceptionnellement le seuil des 350 000 € annuels pour 2012.



3 L'éclairage public des rues

Suite à une réflexion initiée en avril 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé, dans sa séance du 5 mars 2012, en faveur de la prise de compétence éclairage public des rues.

Les principaux composants de l'action engagée sont la réalisation des prestations de maintenance préventive et corrective, la réhabilitation d'équipements vétustes et non conformes aux normes de sécurité, en particulier pour les coffrets de comptage, ainsi que le remplacement total des lampes usagées, dont celles de type ballon fluo de technologie obsolète dont l'emploi ne sera plus autorisé après 2015.
Il convient d'avoir constamment à l'esprit les deux enjeux majeurs que sont la réduction de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse.

Afin de matérialiser cette compétence au 1er janvier 2013, un groupe de travail restreint a été créé, avec pour mission de recenser toutes les problématiques techniques, administratives, réglementaires, budgétaires liées à ce domaine. Ce groupe, conduit par les Vice-Présidents Jean-Claude BUHAGIAR et Jean-Claude CHAMPIER, s'est fortement investi et a formulé des propositions concrètes à soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire, afin que cette prise de compétence se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le recrutement d'un agent technique dédié à cette nouvelle compétence doit intervenir début 2013.







4 Compétence ordures ménagères

La CCPC porte directement le volet financier, l'exercice de la compétence ayant été délégué au SICTOM. Afin de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu, la CCPC a instauré deux taux différents de TEOM (correspondant au nombre de collecte par semaine).

La TEOM porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou qui en sont temporairement exonérées, à l'exclusion des usines, des locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et des locaux non desservis par le service de ramassage des ordures. Toutefois, la CCPC a souhaité exonérer les établissements qui n'utilisent pas les services du SICTOM et qui assurent eux-mêmes l'enlèvement de leurs déchets ménagers.

> L'ENVIRONNEMENT





5 Action haies

La première année de mise en application de l'action haies a connu une forte adhésion du public concerné, surtout des particuliers.

Il n'apparaît pas inutile de rappeler le rôle important et multiple des haies qui entre autres :
> sont un élément essentiel du maillage des corridors biologiques et de la migration de la faune sauvage,
> témoignent de la qualité environnementale et paysagère des territoires,
> contribuent fortement au maintien de la biodiversité,
> freinent le ruissellement de l'eau et facilite son infiltration vers les nappes phréatiques,
> participent à l'épuration des eaux en constituant des zones d'absorption et de filtration des engrais et produits phytosanitaires etc ....

Le bilan 2011-2012 fait apparaître les principaux éléments suivants :
> 50 dossiers de demande d'aides au financement déposés sur 14 Communes différentes,
> La plantation de 1306 végétaux soit 916 arbustes et 390 arbres d'essences diversifiées,
> 17 fournisseurs partenaires de l'opération dont 12 ont effectué des ventes,
> 8 544.06 € versés aux bénéficiaires, soit 50% d'un montant global remboursable de 17088,01€.
Avec l'appui technique d'un membre de l'association LO PARVI, la Communauté de Communes a réalisé 14 visites de terrain afin de vérifier la conformité des plantations par rapport au contenu des factures.
Ces visites ont aussi permis d'échanger avec les demandeurs d'aides pour mieux connaître leurs motivations, retour d'expérience, suggestions.
Elles ont eu également un caractère pédagogique par les conseils judicieux apportés par le spécialiste de LO PARVI aux personnes rencontrées.



6 Préservation des pelouses sableuses

Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes, porté par le SYMBORD, une action destinée à la gestion, valorisation et préservation des milieux naturels remarquables a été mise en place.

En février 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'intervenir en partenariat avec l'association LO PARVI sur plusieurs sites de pelouses sableuses qui recèlent une faune et flore particulières.

Ces lieux sont menacés par la fermeture du milieu avec la disparition des troupeaux en train de paître, le développement d'espèces envahissantes, les décharges et remblais, les loisirs motorisés.
Des actions communes entre la CC du Pays des Couleurs et la CC de l'Isle Crémieu ont été définies aux termes d'études diagnostiques. Cela a permis d'identifier 8 sites concernés sur le territoire du Pays des Couleurs.

Pour chacun d'eux, les habitats patrimoniaux, leur flore et faune spécifiques, les espèces protégées, les enjeux et menaces, les préconisations de gestion sont énoncées dans des documents de restitution. Les principales opérations à effectuer portent sur la pose de clôtures périphériques de protection, le débroussaillage, la valorisation du site par l'installation de panneaux pédagogiques, la mise en pâture de certaines parcelles, l'interdiction de voies d'accès aux véhicules motorisés hors riverains et ayant droits.
Les consultations d'entreprises relatives aux travaux de clôtures et signalétique ont été lancées en 2012 pour une réalisation au premier trimestre 2013.



5] ANIMATION CULTURELLE

1 Prestation musicale en milieu scolaire

Suite à la disparition du syndicat mixte "Ecole de Musique Intercommunale" de Veyrins-Thuellin, la CCPC exerce désormais en direct cette compétence.
La musique à l'école fonctionnant en année scolaire, le bilan comprend le deuxième semestre de l'année scolaire 2011/2012 et le premier semestre de l'année scolaire 2012/2013.

Depuis le 1er septembre 2011, la Communauté de Communes du Pays des couleurs emploie 3 musiciennes intervenantes :
> Delphine CAILLON recrutée sur un poste à temps complet et responsable du service musique,
> Patricia VARLET et Rozenn URBAIN, recrutées sur des postes à temps non complet.
Le coût du service ne doit cependant pas occulter le temps consacré par les services généraux de la CCPC à cette compétence, notamment en matière de gestion du personnel.

Chaque classe élémentaire du territoire bénéficie de 45 mn d'interventions pendant 15 semaines, soit la moitié de l'année.
Les interventions sont réparties sur 2 périodes : de septembre à janvier et de février à juin.
Entre ces 2 périodes quelques semaines sont consacrées à la musique en maternelle.

1- Deuxième semestre de l'année scolaire 2011-2012
Ce deuxième semestre correspond à la période de février à juin et aussi aux semaines maternelles. Pour l'année scolaire 2011/2012, les musiciennes intervenantes ont assuré, 922,50 h dans 83 classes élémentaires et 22,5 h dans 15 classes maternelles.
Compte tenu des difficultés rencontrées lors du recrutement du personnel pour satisfaire le volume horaire prévu, le groupe de travail a dû se résoudre à réduire le volume horaire d'intervention. Le choix a ainsi été fait de ne plus intervenir de manière hebdomadaire dans les classes maternelles mais plutôt de manière ponctuelle dans le courant de l'année.
Il a donc été proposé, aux enseignants des classes maternelles, 2 semaines d'interventions animées par l'équipe des musiciens intervenants.
Le but est d'accompagner et de donner de nouvelles idées aux enseignants dans leur démarche de projet musique. Le 2ème objectif est également de faire vivre un moment fort aux enfants en leur apportant, lors des séances, des instruments de musique qu'ils ne peuvent découvrir habituellement dans les écoles. L'équipe des musiciens intervenants a proposé 3 thèmes d'intervention : la voix, le rythme, la création.

2- Premier semestre de l'année scolaire 2012/2013
Pour la rentrée 2012, il a été possible d'augmenter le temps de travail des agents afin de satisfaire le volume horaire pour toutes les classes élémentaires du territoire. L'équipe intervient donc dans 99 classes soit 1113,75 h sur l'année scolaire 2012/2013.
Les interventions ont débuté le lundi 10 septembre 2012 pour les classes qui ont choisi les interventions en première période soit de septembre à janvier.



2 Théâtre à Brangues

Le 31 juin et le 1er juillet 2012, deux représentations de Ruy Blas de Victor Hugo ont été données au château selon une mise en scène de Christian Schiaretti (directeur du TNP de Villeurbanne) et avec Robin Renucci (directeur des Tréteaux de France).

Cet évènement, organisé par l'association "les nouvelles rencontres de Brangues", a vocation à s'inscrire dans la durée tout en favorisant les liens avec les acteurs culturels et éducatifs locaux (écoles, établissements scolaires, bibliothèques, associations culturelles, ...).
Dans le cadre de sa compétence "Brangues, village de littérature", la CCPC a cofinancé cette manifestation avec le Conseil général en versant une subvention de 14 000 € pour la location du chapiteau.

La Communauté de Communes s'est engagée à mener une réflexion autour de ce projet et, de façon plus large, sur la compétence culturelle liée au patrimoine littéraire de Brangues ....



3 Les écoutes patrimoniales

Depuis 1997, la CCPC a mis en place une action intitulée "écoutes patrimoniales" destinée à conserver et transmettre la parole des anciens. Cette action demeure l'un des points forts de la Maison de Pays. En plus des 16 CD thématiques mis à la disposition du public et la possibilité d'écouter ces CD à La Maison du Pays des Couleurs, "l'Ecoute patrimoniale" prend aussi corps avec les interventions des anciens dans les écoles maternelles et primaires et avec les animations dites de terrain (visites du moulin à huile, des casernes de pompiers, de GAEC.....)

En 2012, l'écoute patrimoniale a encore rencontré un vif succès avec plus de 3500 enfants qui ont bénéficié des interventions.
Lors de l'année scolaire 2011/2012, 128 interventions ont été réalisées (soit le même nombre qu'en 2010/2011 contre 86 en 2009/2010).
Compte-tenu des sollicitations importantes, le nombre d'interventions a été limité car les anciens ne peuvent pas répondre à une trop forte demande (ainsi il a été nécessaire de faire des choix pour les écoles qui avaient demandé de multiples interventions).
La liste des thèmes proposés aux écoles comprend plus de 30 sujets (certains doivent cependant être supprimés lorsque les intervenants ne peuvent plus se déplacer dans les écoles et que des remplaçants ne peuvent être trouvés).
Les communes dans lesquelles ont eu lieu ces interventions sont de plus en plus nombreuses.
En 2011-2012, 16 écoles du Pays des Couleurs ont profité des Ecoutes Patrimoniales (Les Avenières : Ciers et Curtille, Courtenay, Porcieu-Amblagnieu, Creys-Mépieu, Veyrins-Thuellin, Sermérieu, Le



Bouchage, Saint Victor de Morestel, Morestel : maternelle, Victor-Hugo et Saint Joseph, Montalieu-Vercieu, Brangues, Arandon et Bouvesse-Quirieu).

Dans la continuité de l'Ecoute Patrimoniale (borne audio toujours en accès libre dans la salle d'exposition), des courts-métrages ont été réalisés en 2010 et 2011. Depuis mars 2012, 6 vidéos patrimoniales tournées au Pays des Couleurs sont venues compléter les Ecoutes Patrimoniales et sont visibles dans une nouvelle salle de projection.

Les thèmes ainsi mis en valeur sont :
- L'extraction de la tourbe comme autrefois.
- Ils sont partis...1954-1962.
- Le Moulin à Huile de Chogne.
- L'alambic ou le bouilleur de cru
- Le pisé.
- La pierre.



1 CLH

L'année 2012 a été marquée par une continuité et une évolution des actions menées dans le domaine du logement et de l'habitat.

Poursuite des actions en cours :
La Commission Sociale se réunit tous les mois pour répondre aux demandes de logements des personnes en difficulté.
En 2012 : 166 dossiers ont été présentés soit 45 ménages relogés par le biais de la Commission Sociale.
Le nombre de dossiers se maintient depuis plusieurs années, ainsi que le nombre d'attributions qui se situe autour de 25 %.
L'observatoire du logement est présenté une fois par an, lors de l'Assemblée Consultative à laquelle participent les élus et les partenaires du CLH.
Le programme "habiter mieux" mis en place pour la période 2011-2013 a permis à 3 propriétaires occupants du territoire de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des travaux contribuant à une réduction des dépenses énergétiques de leur habitation. Le montant de l'aide versée par la CCPC a été de 1500 € pour l'année 2012.

Dans le cadre du partenariat entre la CCPC et le CCAS de la Tour-du-Pin concernant l'hébergement d'urgence, plusieurs ménages dits "à la rue" ont été accueillis ce qui représente 886 jours par personne hébergée pour un montant annuel forfaitaire de 22 000 €. La participation financière symbolique, demandée aux ménages hébergés par souci de dignité et dans le but de les responsabiliser, s'est élevée à 824 € (non encaissés par la CCPC).



Le financement des opérations locatives publiques dans le cadre du programme d'actions en faveur de la réalisation de logements sociaux a donné lieu à plusieurs délibérations en 2012 pour financer les opérations en cours de Montalieu-Vercieu pour un montant de 120 351 € et de Bouvesse-Quirieu pour un montant de 113 450 €

Les nouvelles actions développées en 2012
Par délibération du 1er octobre 2012, le conseil communautaire a décidé de lancer une procédure de Programme Local de l'Habitat pour répondre aux besoins en logements et en hébergements des populations du Territoire.

Dans le cadre de la procédure PLH, une étude habitat-foncier indispensable à la connaissance du fonctionnement du territoire et à l'identification des secteurs à enjeux a été lancée. Le bureau d'étude "Etudes-Actions" associera tout au long de l'année 2013, les élus du territoire, avant l'aboutissement du projet PLH.
Le Comité de Pilotage du CDRA a donné un avis favorable au dossier de demande de subvention soit 23 577 euros (49 % du coût de l'étude).

La CCPC, engagée vers l'approbation d'un PLH, pourrait signer prochainement une convention d'anticipation avec la Région afin d'obtenir les aides régionales pour les opérations répondant aux objectifs et aux modalités d'intervention de la politique régionale.
L'opération de réhabilitation thermique des groupes de 135 logements sociaux à Morestel, de l'OPAC notamment, pourrait bénéficier d'une aide de 350 000 €.

2 Le soutien à l'EHPAD de Morestel

Dans le cadre de la nouvelle compétence communautaire concernant "l'hébergement des personnes âgées dépendantes par le soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire", une aide financière de 1 M€ a été allouée à l'important chantier de restructuration de l'Hôpital Intercommunal de Morestel. Cette aide fait l'objet d'un versement par tiers sur les 3 exercices budgétaires 2011-2012-2013

Répondant aimablement à leur demande, le directeur de l'hôpital M. Patrick INARD a bien voulu faire visiter à 2 agents de la CCPC l'important chantier de restructuration. Il a exposé à cette occasion ce que sera, à terme, cet établissement indispensable à la population du Pays des Couleurs.

L'Hôpital Intercommunal de Morestel abritera 251 lits avec une majorité de chambres uniques. Seules 10 chambres doubles seront réparties ainsi : 4 chambres doubles pour le Service SSR (Soins de Suite et Rééducation) et 6 chambres doubles réparties dans les étages.
Les chambres uniques auront une surface 20 m² dont 5 m² pour la salle de bains, les chambres à 2 lits auront leur surface doublée.
Toutes répondront aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Les salles de bains seront ainsi adaptées au handicap des patients et leur assureront le confort auquel ont légitimement droit les personnes âgées..
L'occupation de chaque espace a été rigoureusement étudiée par les professionnels du bâtiment mais aussi par les personnels soignants de l'HLI.
Cette nouvelle construction respectera les normes de performances en matière d'environnement. Un niveau optimal de la gestion de l'énergie, de la maintenance, de la qualité sanitaire de l'eau et de l'air sera atteint pour cet établissement basse consommation.
Dans ce bâtiment "rafraîchi", les chambres bénéficieront d'une isolation phonique. Un puits canadien situé dans le parc en assurera la ventilation. L'eau et le gaz seront régulés par des panneaux solaires. Chaque chambre possèdera 2 radiateurs et 2 fenêtres pour une excellente luminosité. Par mesure de sécurité, une seule fenêtre s'ouvrira sur 30 cm afin d'apporter l'aération nécessaire. Des brise-soleil apporteront l'obscurité souhaitée.
Enfin, ces chambres seront équipées de télévisions et l'ensemble de l'établissement bénéficiera de la connexion WIFI.





3 le Relais Services Publics ou R.S.P.)

La vocation du RSP est de constituer, pour les habitants du Pays des Couleurs, un service de proximité, au carrefour des démarches vers l'emploi, la formation, les administrations.

A l'issue de la première année de fonctionnement, 11 conventions bilatérales ont été officialisées fin 2011 avec les partenaires. La convention cadre avec l'Etat a été signée le 23 janvier 2012 par Monsieur le Sous-Préfet de la Tour-du-Pin.
Rappel des signataires : Mission Locale Nord Isère, Osez Groupe, Pôle Emploi, CAF de l'Isère, Carsat Rhône Alpes, Mobil'emploi 73, Conseil Général de l'Isère, Cap emploi 38, MSA Alpes du Nord, CPAM de l'Isère, le Centre Régional d'Information Jeunesse

Une année axée sur la mise en place des nouveaux partenariats

> Toujours un fort accueil, une forte demande sur les questions touchant à l'emploi (lien avec le Pôle emploi, médiation, mise en relation, travail sur les outils de technique de recherche d'emploi, conseils individualisés)
> Un rôle d'information généraliste plus marqué
> Des actions de communication en place : CCPC infos, création d'une plaquette à destination des usagers, mise à jour du site internet.
> Des partenaires qui ont joué la carte de la



"formation de base" : la CAF, la MSA et le CGI ont proposé des temps de formation pour que les agents puissent apporter une information de 1er niveau opérationnelle.
> Des informations apportées sur les permanences de l'ensemble du territoire (un tableau récapitulatif a été réalisé par le RSP, réactualisé régulièrement, et diffusé à l'ensemble des mairies). La principale demande concerne les permanences CAF et CARSAT.
> La présence de la borne de visio-accueil de la CAF est d'une utilisation très pratique ; la CAF se rend très disponible par rapport à cet outil (en cas de mauvais fonctionnement, un technicien est mis à disposition par liaison téléphonique). Cet outil est encore sous-utilisé !

Eléments statistiques

En 2012, ce sont 3 348 visites d'usagers qui se sont déplacés avec une demande spécifique qui a été traitée (mais c'est un flux de 5 000 personnes en intégrant celles reçues par les services hébergés ou partenaires).
Les demandes se répartissent ainsi :

56 %	pour le domaine emploi
21%	pour les prestations sociales
11%	pour le PIJ
8%	pour le domaine administratif/social
3%	d'accompagnement à l'usage de la borne CAF
1%	pour le logement

Ce flux a fortement évolué par rapport à l'année précédente, en partie du fait des permanences CAF (272 entretiens conseils) et CARSAT (145 entretiens comptabilisés) mais aussi avec une diversification forte des questions traitées, au-delà de celles de l'emploi.

Poursuite des actions antérieures

> Les permanences décentralisées sur Montalieu (16) et les Avenières (13) : poursuite des rythmes 2fois/mois (112 entretiens)
> Atelier de Recherche d'emploi multi partenarial sur Montalieu : une fréquentation intéressante (16 ateliers, 119 participants.)
> Participation aux Groupes d'Alerte Préventive.

Actions spécifiques à 2012

> Le RSP assure le suivi logistique et relationnel des bilans de santé (2 par an sur le territoire) réalisés par la structure ISBA de Grenoble (financement OSEZ, Conseil Général).
> Mise en place de l'action d'accompagnement du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) de mai à octobre (cofinancement CTEF) : 15 femmes suivies par la psychologue du travail
> Suivi des salariés 3 Monts (mars à juin)- accueil de la société Solérys.
La mise en place du Relais Services Publics du Pays des Couleurs a permis de consolider l'offre de services à la population.





4 PIJ

Le PIJ continue les actions récurrentes chaque année, propres à sa mission d'information, comme les carrefours des métiers, le forum job d'été, toujours en collaboration avec les autres Points Information Jeunesse du Nord-Isère : Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, Heyrieu, ainsi que les partenaires comme Pôle emploi, Mission locale Nord Isère et l'AFIJ.

En ce qui concerne les Job d'été, il est de plus en plus difficile, avec le contexte économique, de trouver un contrat court pour les jeunes de 16 à 18 ans. Ces jeunes sont disponibles et pleins de bonne volonté, et cela leur fait une excellente première expérience professionnelle. Il est important que les entreprises ou les exploitants agricoles qui ont des besoins pour des travaux d'été, fassent appel à ces jeunes, et puissent, s'ils le désirent, solliciter le Point Information Jeunesse pour leur recrutement ou pour relayer l'information.

Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par la mise en place d'un Groupe de parole Intergénérationnel de femmes, sur le thème de la place de la femme dans la société, les relations hommes/femmes, la sexualité, thèmes délicats à aborder s'il en est. Les échanges d'expériences de vie entre des femmes de toutes générations (de 20 à 80 ans) sont très riches et très apaisants, dans une société qui facilite peu les espaces de parole où tous les âges se mélangent. Pour cette action, des jeunes filles de la Maison Familiale Rurale de Vignieu ont aidé à la création d'outils spécifiques (comme du photo-langage, par exemple).
Rendez-vous, je l'espère, à la rentrée 2013.

"En Afrique, un ancien qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle."
Amadou Hampâté Bâ


Danielle Coquoz

5 L'action-jeunes intercommunale

Suite à la fin des contrats aidés au début 2006 et dans un souci de clarification de ses compétences, la Communauté de Communes a transféré la gestion de l'action jeunes aux structures sociales du territoire.

Toutefois, afin de conserver la dynamique initiée depuis 6 ans, la Communauté de Communes a continué son financement par le biais d'une deuxième part de dotation de solidarité versée aux communes, leur permettant ainsi d'adhérer à l'une des trois structures sociales du territoire.
La DSP 2ème part, qui comprend les critères de population DGF et de logements sociaux par commune, qui s'élevait chaque année à 200000€ est passée à 202108 € depuis l'intégration de Parmilieu.
Cette dotation pourrait évoluer l'année prochaine avec l'arrivée de Corbelin.

6 La petite enfance

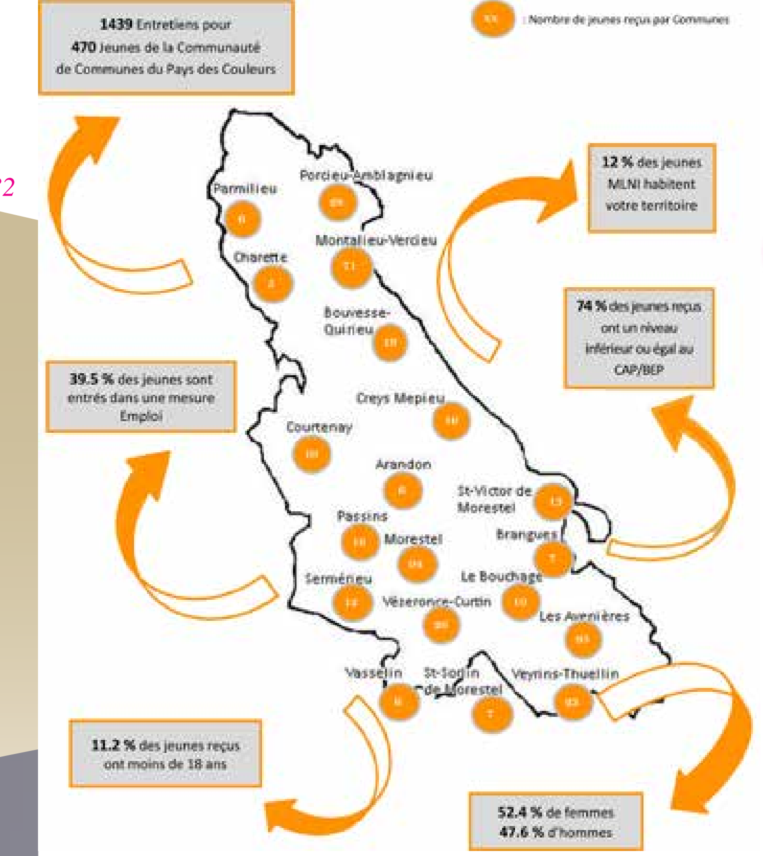
L'étude réalisée en 2009 concernant le schéma d'accueil enfance - petite enfance n'ayant pas démontré la justification d'un transfert de compétence vers la CCPC, chaque commune est restée l'interlocutrice de la population dans ce domaine.

Cependant la recherche de mutualisation reste d'actualité et la CCPC pourrait accompagner, notamment par l'organisation de réunions entre les différents acteurs, la mise en place d'un maillage territorial d'ici la fin du mandat.

7 Mission Locale Nord-Isère antenne de Morestel

Depuis sa création, la structure intercommunale a porté son attention sur les publics en difficultés et aujourd'hui encore la CCPC est un partenaire exemplaire de la Mission Locale Nord-Isère.

Elle accueille dans ses locaux l'antenne de Morestel et participe au fonctionnement de l'association soit une dépense de 53 810 en 2012. **Cette même année la Mission Locale Nord-Isère a reçu 3800 jeunes sur l'ensemble du territoire.**




© Monkey Business

8 OSEZ

OSEZ a pour vocation de permettre à des personnes en insertion professionnelle de retrouver une activité salariée, notamment auprès des particuliers, des entreprises ou des structures publiques.

Elle concrétise ainsi une solidarité de proximité. En plus de sa participation au fonctionnement d'OSEZ, la Communauté de Communes prend à sa charge le coût du poste de Chargé d'insertion sur le Pays des Couleurs soit une dépense de 34000 € en 2012.
OSEZ édite son propre rapport d'activités disponible auprès de l'association.
www.osez.asso.fr





9 Service ADS

Les années passent et, une fois de plus, le Code de l'urbanisme a subi d'importantes adaptations conduisant le service ADS a, encore et toujours, s'approprier les nouvelles règles, se former, et rediffuser auprès des divers publics concernés (élus, personnel des mairies, professionnels, particuliers...).

Au menu des nouveautés applicables dès le 01/03/2012 :
> De nouvelles surfaces de référence (surface de plancher, surface taxable, emprise au sol, nouveaux seuils pour déterminer le régime d'autorisation (DP ou PC) et le recours à l'architecte,
> La taxe d'aménagement, avec la mise en place d'une procédure de transmission au pôle fiscalité de la DDT 38 chargé de la liquidation des nouvelles taxes,
> L'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif
Sans oublier :
> La disparition de la participation pour raccordement à l'égout au 01/07/0012,
> L'inopposabilité des règles d'urbanisme interdisant l'utilisation de matériaux ou procédés "éco-performants".
De la théorie à la pratique, ce sont 679 dossiers traités en 2012 par le service ADS (voir graphique relatant l'activité depuis 2007),

L'activité du service ADS c'est aussi :

> 31 recherches juridiques pointues auprès des services spécialisés ; l'urbanisme constitue en effet l'un des domaines les plus prisé des procéduriers,
> 22 participations aux réunions de PLU ou AVAP de Brangues,
> Une vague importante de permis de construire déposés in extremis fin décembre, pour ne pas être soumis à la Règlementation Thermique 2012, dossiers dont le contenu était évidemment très largement imparfait,
> La préparation de l'arrivée d'une nouvelle commune (Corbelin au 01/01/2013), l'interface des données cadastrales et des fichiers ADS de l'Etat, la déclaration à la CNIL, la prise de contact avec les élus et personnels et la visite de la Commune étaient au programme à l'automne,
> 1 groupe de travail dédié à la future numérisation des PLU.
Il convient de souligner le succès toujours confirmé des permanences de l'architecte conseil, avec 130 RDV et quelques consultations écrites.
Certains professionnels locaux sollicitent spontanément des rendez-vous pour peaufiner leur projet en amont du dépôt d'autorisation.

L'activité ADS au Pays des Couleurs en 2012, c'est aussi 198 certificats d'urbanisme informatifs et 700 déclarations préalables instruits directement par les agents communaux.



7] Equipements sportifs du lycée



1 Gymnase du Pays des Couleurs

Le Gymnase du Pays des Couleurs réalisé en 1995 par la structure intercommunale en parallèle de la construction par la Région du lycée à Morestel est utilisé en priorité par les lycéens du lundi au vendredi en journée. Le soir et les week-ends, il est utilisé à titre gratuit par les associations sportives (hand, basket, badminton, escalade et tennis). Le gardiennage et le nettoyage des équipements sportifs sont assurés par un agent de la CCPC sapeur pompier volontaire.

Secours et prévention dans l'enceinte des équipements sportifs

Fin 2012, la Communauté de Communes a décidé de s'équiper d'un défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Ce type d'appareil est utilisable sans danger par toute personne. Il a pour première fonction d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire et évite ainsi à la personne qui porte secours toute décision hâtive.
Le DAE a été installé dans l'enceinte des équipements sportifs de la Communauté de Communes pour être accessible à tous les utilisateurs du gymnase, de la piste d'athlétisme, du terrain synthétique. Il est également accessible aux occupants de l'Hôtel Communautaire.
Une formation à l'utilisation de cet appareil sera proposée courant 2013.



2 Piste d'athlétisme

La plateau sportif du Pays des Couleurs, réalisé en 2006, a permis d'accroître l'excellence des conditions d'enseignement, d'élargir le choix des épreuves au baccalauréat et de favoriser la pratique de l'athlétisme.

Comme pour le gymnase, l'équipement a été mis à disposition des lycéens à raison de 36 h hebdomadaires. Depuis 2008, il est dorénavant utilisé, en dehors des heures d'enseignement, par deux clubs de football (Vézeronce et Creys-Morestel) ainsi que par des particuliers intéressés par la pratique de l'athlétisme.

Suite à de nombreux actes de vandalisme, le système de badge a été abandonné au profit de la réalisation d'une chicane, permettant le passage des personnes en évitant celui des vélos et scooters.

Depuis 2011, le club d'athlétisme au Pays des Couleurs l'UAC bénéficie d'un créneau horaire le mercredi.

© shock

Manifestations sportives

Les équipements sportifs de la CCPC sont le lieu de diverses manifestations telles que :

Le Téléthon

Cette année encore, le gymnase a été mis à disposition de plusieurs associations sportives pour l'organisation d'une manifestation des plus importantes « le téléthon ». Le public était invité à participer d'une façon ou d'une autre à la mobilisation.
Nombreuses activités sportives étaient proposées : escalade, tennis de table, fitness, badminton, judo, athlétisme.
Sans oublier, une démonstration de secourisme a été faite par les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours du Pays des Couleurs.

Toutes ces animations au profit du téléthon ont réussi à attirer un public généreux.

D'ores et déjà, les associations organisatrices du Téléthon vous donnent rendez-vous le 07 décembre 2013 pour une autre journée de solidarité.

3 Piscines du territoire

Si le projet d'une piscine couverte intercommunale était abandonné en 2010, étant donné son coût élevé dans un contexte économique tendu, les élus ont toutefois réfléchi à la préservation (ou la remise aux normes) des 3 piscines existantes sur le territoire : Montalieu-Vercieu (Vallée Bleue), Morestel et Les Avenières.

Une réflexion a été engagée fin 2011, dans le cadre du projet de territoire, afin de définir dans quelles conditions la CCPC pourrait intervenir sur ces équipements. En 2012, la Communauté de Communes, en accord avec la Sous-Préfecture, a finalement opté pour une prise de compétence des équipements servant à la "natation en milieu scolaire", lui permettant ainsi d'intervenir directement sur les 3 bassins. Une convention cadre, complétée par des conventions d'application, avec les 3 communes concernées ont été signées fin 2012. Les premiers travaux devraient débuter en 2013 sur Vallée Bleue ....



8] COMMUNICATION ET PROMOTION



1 Plan de communication communautaire

En 2010 était créé un nouveau bulletin communautaire de 4 pages, présentant l'actualité de la structure.

Depuis cette date, 6 numéros sont sortis, dont 3 en 2012 avec des dossiers sur le nouveau Relais Services Publics, le Service agricole de remplacement et l'éclairage public.

Ces numéros sont accessibles sur le site internet de la CCPC, ainsi que d'autres publications.

2 Maison du Pays des Couleurs

L'année 2012 a été une année positive pour l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs. Les trois expositions temporaires présentées au public ont rencontré le succès escompté, plus particulièrement la première exposition de l'année intitulée "Ils sont partis : 1954-1962". Quant à l'Ecoute Patrimoniale, elle rencontre toujours autant de succès auprès des classes de primaire et de maternelle du territoire.
La nouveauté pour 2012 a été la création de la salle de projection des vidéos patrimoniales qui satisfait tous les visiteurs. Le public apprécie le lieu, l'accueil, la scénographie qui varie selon les thèmes d'exposition.



Au-delà de sa mission d'accueil des visiteurs, le Service Promotion du Patrimoine de La Maison de Pays et l'AMAPAC ont pour vocation la promotion et la mise en valeur du patrimoine, des savoirs et des savoir-faire locaux. Ils gèrent et animent les écoutes patrimoniales, conçoivent et diffusent divers éléments de communication (affiches, programmes...) et assurent la vente des ouvrages locaux.

La vitrine de la Maison de Pays, ce sont les expositions temporaires. L'année 2012 a permis aux visiteurs de découvrir 3 expositions temporaires :

> La première exposition de l'année, "Ils sont partis...1954-1962" a été présentée du 10 janvier au 24 février 2012.

Cette exposition se composait de deux parties: une plus générale relative au conflit (prêt de la FNACA de l'Isère) et une partie, réalisée par le service promotion du patrimoine) présentant les témoignages de jeunes hommes (ils avaient alors 20 ans) de notre territoire qui ont été appelés à partir pour l'autre côté de la méditerranée en 1954 afin de "faire leur devoir"...
Pour compléter cette exposition, un diaporama de plus de 500 clichés venait illustrer les témoignages. Malgré la thématique évoquant une page de notre histoire peu glorieuse, cette exposition a attiré un très large public (1019 visiteurs en deux mois)

> La seconde exposition intitulée "Du Blé au Pain" a été présentée du 27 Mars au 31 Août 2012.

Cette exposition a retracé la culture de cette céréale à travers les siècles, les étapes de la transformation du grain en farine, les différentes étapes pour la préparation des pains, le patrimoine bâti de notre territoire en lien avec le blé : suets, fours banaux, moulins anciens et encore en activités tel que le Grand Moulin de Thuile à Morestel.
En complément de cette exposition, des animations ont eu lieu sur notre territoire : du mardi 15 mai au samedi 19 mai, semaine de "la fête du Pain" à La Patène à Vézeronce-Curtin (découverte du fournil et les pains spéciaux et le dimanche 10 juin 2012: «Fête du pain» au Moulin d'arche à Bouvesse-Quirieu. (visite, atelier fabrication de pain....)

> La troisième et dernière exposition de l'année : "Théâtre et 7ème Art" a été présentée du 12 Septembre au 21 Décembre 2012.

De nos jours, télé et vidéo ont supplanté le théâtre et le cinéma ambulants, mais au Pays des Couleurs, comme partout en campagne, de petites troupes de théâtre et des projectionnistes parcouraient les villages.
Cette exposition a permis aux visiteurs de découvrir ces personnes qui faisaient et font encore partager leur passion à tous.

Manifestations :
- Marché du livre et de la carte postale à Brangues le 15 juillet.
- Journée du patrimoine, les 15 et 16 septembre.
- La fête de la pomme au Bouchage, le dimanche 14 octobre.

Au niveau de la fréquentation, l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs a accueilli 4531 visiteurs (ce qui représente 806 visiteurs de plus que l'année 2011 soit une hausse de la fréquentation de 18 %)
70 % d'entre eux sont des locaux et 30 % sont des touristes (dont 1,5 % sont des touristes étrangers).
Pour 2012, 17 % de nos visiteurs sont des groupes. Ce chiffre représente une légère baisse par rapport à 2011 (7 % de moins qu'en 2011).
La Maison de Pays a accueilli 27 groupes (contre 42 en 2011, essentiellement des scolaires venus pour les expositions et les animations): 21 groupes d'adultes et 6 groupes d'enfants. 7 groupes sont venus par le biais de l'Office de Tourisme de Morestel et ont apprécié la dégustation de produits locaux.
Les visiteurs locaux qui représentent la plus grande part de notre public (70% - chiffre quasiment identique à 2011 et 2010) sont souvent des personnes fidèles à la Maison de Pays et qui contribuent à notre promotion par le biais du bouche à oreille.
Le mois le plus fréquenté en 2012 a été le mois de septembre (610 visiteurs), suivi du mois de d'avril (599 visiteurs) et du mois de janvier (541 visiteurs) (ces 2 derniers mois correspondent à l'exposition "Ils sont partis").



Les mois les moins fréquentés sont octobre (209 visiteurs) et décembre (209 visiteurs). Il faut noter que l'espace d'exposition a été fermé au public au mois de mars pour l'installation de la salle de projection des Vidéos Patrimoniales.

Il est très important de noter que ces chiffres de fréquentation ne tiennent compte que des visiteurs venus à la Maison de Pays. Les personnes qui ont participé aux animations hors Maison de Pays et les contacts pris lors de manifestations extérieures (marché du livre, comice) ne sont pas totalisés.



9] Le travail partenarial

1 Le SCOT du Haut-Rhône Dauphinois

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé à l'unanimité en décembre 2007. Depuis l'année 2008, les grandes orientations du schéma sont mises en œuvre.

La participation de la Communauté de Communes au titre du SCOT s'est élevée en 2012 à 53 809 €.



2 La DTA

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise a été approuvée par décret pris après avis du Conseil d'Etat en date du 9 janvier 2007, 6 communes du Pays des Couleurs sont intégrées dans la DTA et inscrites comme "cœurs verts" sur le document.

La DTA fixe les principaux objectifs de l'État en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. Les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement, sachant que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale.





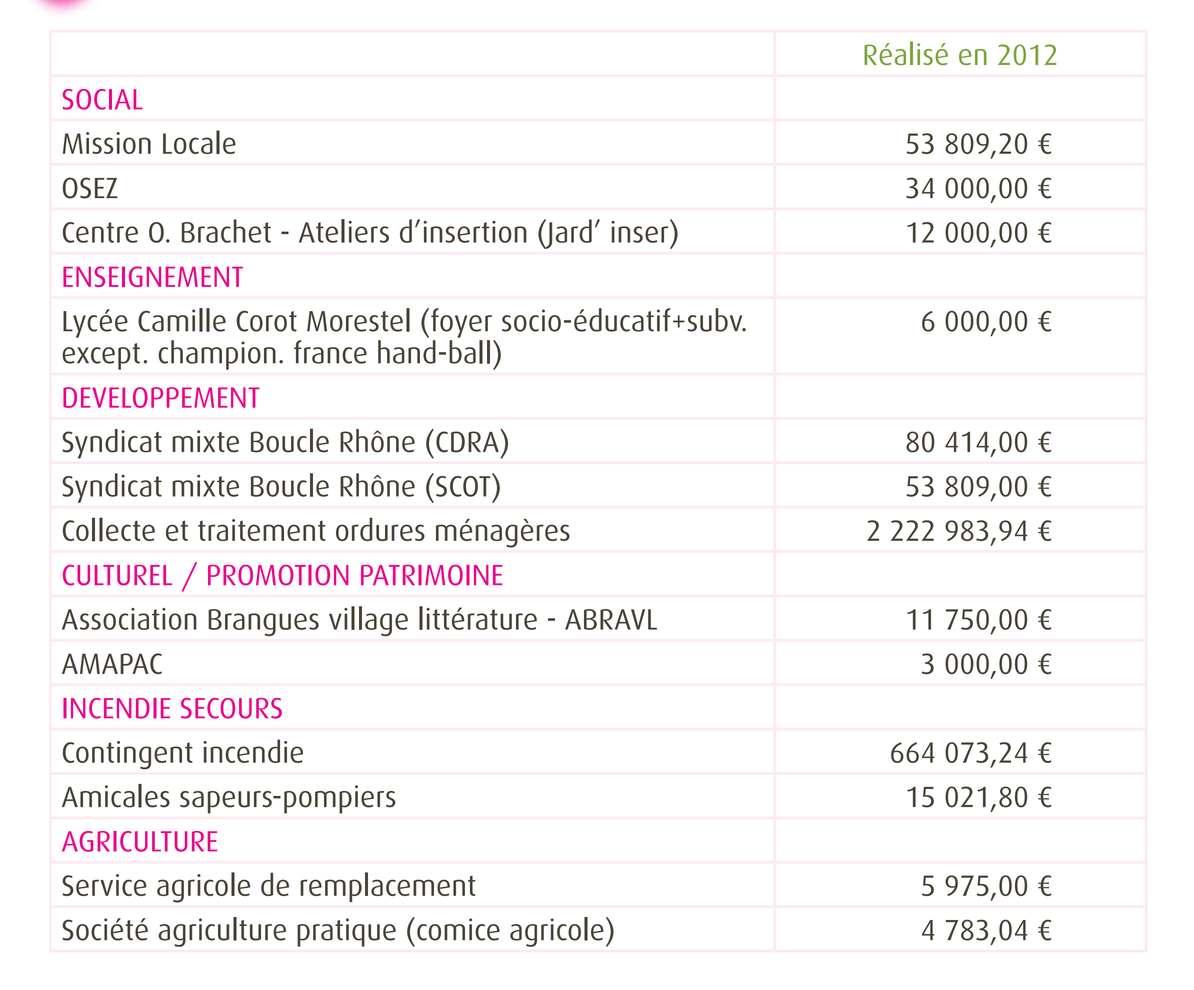
3 Le Contrat de Développement Rhône-Alpes

Au printemps 2007 était signée la Charte de développement. Ce document, qui rappelle les enjeux et les grands axes de développement du territoire souhaités par les élus locaux, restait toutefois assujetti à certains critères régionaux liés à la notion de développement durable, de transversalité et de bonne gouvernance.

Le Contrat a été signé début 2009, permettant ainsi de formaliser les actions inscrites par les collectivités locales mais également de se positionner sur les actions transversales concernant l'ensemble du territoire.
Le coût de ces actions s'élève à 3,73 €/hab/an, soit près de 460 000 € sur la durée du contrat. Quant aux actions inscrites par les collectivités du territoire, elles s'élèvent à plus de 4 M€ (chacune plafonnée à 300 000 €) pour une subvention Région de 1 M€ environ, ce qui représente une part importante du contrat.

La participation de la Communauté de Communes au titre des actions transversales s'est élevée en 2012 à 80 414 €.
Une partie de l'avenant du CDRA devrait être consacrée aux boucles secondaires Via Rhôna ainsi qu'au financement de l'étude signalétique pour le projet de véloroute.

5 Subventions et participations



	Réalisé en 2012
SOCIAL	
Mission Locale	53 809,20 €
OSEZ	34 000,00 €
Centre O. Brachet - Ateliers d'insertion (Jard' inser)	12 000,00 €
ENSEIGNEMENT	
Lycée Camille Corot Morestel (foyer socio-éducatif+subv. except. champion. france hand-ball)	6 000,00 €
DEVELOPPEMENT	
Syndicat mixte Boucle Rhône (CDRA)	80 414,00 €
Syndicat mixte Boucle Rhône (SCOT)	53 809,00 €
Collecte et traitement ordures ménagères	2 222 983,94 €
CULTUREL / PROMOTION PATRIMOINE	
Association Brangues village littérature - ABRAVL	11 750,00 €
AMAPAC	3 000,00 €
INCENDIE SECOURS	
Contingent incendie	664 073,24 €
Amicales sapeurs-pompiers	15 021,80 €
AGRICULTURE	
Service agricole de remplacement	5 975,00 €
Société agriculture pratique (comice agricole)	4 783,04 €

6 SDIS

La compétence incendie et secours a été transférée des communes à l'intercommunalité dès 1986, sans transfert de charges ce qui signifie que les communes ont conservé les crédits qu'elles consacraient précédemment à cette compétence.

La CCPC est ainsi l'interlocuteur direct du Service Départemental d'Incendie et de Secours. En 2012, elle a versé, en lieu et place de ses communes membres, le "contingent incendie" soit 664 073€ dont le montant augmente en parallèle de l'accroissement de la population du Pays des Couleurs.

La CCPC reste fortement attachée au maintien du volontariat des sapeurs-pompiers, complément indispensable aux côtés des professionnels.
C'est pourquoi elle soutient les amicales et les jeunes sapeurs pompiers soit plus de 15 000 € versés en 2012.

Elle veille au bon entretien des casernes mises à disposition du SDIS et gère les logements des casernes de Morestel et des Avenières.
Ces logements restent réservés aux sapeurs pompiers volontaires afin de faciliter là encore les interventions de secours aux personnes.
Enfin, elle compte parmi ses agents un sapeur pompier volontaire dont les missions relatives au gymnase du lycée et à l'entretien des bâtiments communautaires permettent sa disponibilité en journée. Il faut en effet souligner que les contraintes en matière d'emploi rendent de plus en plus difficile la participation des sapeurs pompiers volontaires aux interventions de secours pendant leur temps de travail.



10] LA CCPC AU QUOTIDIEN

1 Accueil stagiaires

La CCPC reçoit très régulièrement des demandes pour l'accueil de stagiaires auxquelles elle répond positivement chaque fois que l'accueil peut se faire dans des conditions satisfaisantes.

En effet, accueillir un stagiaire, c'est prendre le temps de l'encadrer, de lui montrer les techniques professionnelles et de le laisser s'expérimenter dans la pratique selon son niveau de formation. Naturellement, ce sont surtout les métiers administratifs qui peuvent ainsi être abordés à la CCPC.
Il est cependant important de participer à la formation des jeunes en permettant leur mise en situation professionnelle.

2 Formation des agents

En 2012, les 22 agents de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs ont suivi 38 jours de formation de perfectionnement (formation dispensée principalement par le CNFPT Rhône-Alpes Grenoble en lien avec l'activité des agents).

De plus, 3 agents ont également mis en œuvre leur droit individuel à la formation (DIF) dans le cadre de cours collectifs d'anglais soit un total cumulé de 100 heures.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la CCPC participe au "groupe de travail formation inter-intra" qui fait le lien avec le CNFPT pour organiser, sur le territoire du Pays des Couleurs, des formations pour l'ensemble des agents des communes, de la Communauté de Communes et du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM).
En 2012, 2 sessions de formations ont permis aux agents d'accroître leurs connaissances et leur potentiel professionnels dans les domaines suivants : espaces verts et développement durable, organisation des assemblées délibérantes. Il a procédé au recensement des agents et de leurs besoins de formation. Au total, le territoire comprend 315 agents titulaires et non titulaires (81% de titulaires) qui se répartissent comme suit : 84 % en de catégorie C, 12 % en catégorie B et 4 % en catégorie A.

3 Service informatique

Bien qu'elle ait besoin de disposer de compétences informatiques en interne, la taille de la CCPC ne lui permet pas de recruter un informaticien, professionnel rare sur le marché et par conséquent onéreux et susceptible de muter facilement. En parallèle, la CCPC est soucieuse de valoriser son potentiel humain.

C'est ainsi qu'un agent administratif présentant de réelles facilités en matière bureautique s'est vu confier avec succès le portage du volet informatique sur l'équivalent d'un mi-temps. Cette formule a permis non seulement de répondre aux besoins de la collectivité mais aussi de fidéliser et d'encourager son personnel en lui ouvrant de nouvelles voies professionnelles.
Cet agent organise, planifie, met en place et gère l'ensemble du parc informatique des bâtiments de la CCPC.
Il assure la résolution des incidents de premier niveau et l'assistance des utilisateurs, tout comme le suivi des sauvegardes quotidiennes et la mise à jour sur le serveur des logiciels dédiés à un service particulier (droit des sols, finances...). Il fait des propositions concernant le renouvellement du parc informatique.

En 2012, 3 postes informatiques ont été renouvelés pour les services de la Communauté de Communes.



4 La préoccupation en interne du développement durable

L'année 2011 avait vu la création du "groupe de concertation sur la réduction des déchets administratifs" en parallèle du projet de territoire souhaité par les élus dont le volet "montrer l'exemple en intégrant le développement durable dans les pratiques professionnelles de la collectivité". Il s'agissait aussi là d'une volonté d'accompagner la démarche suggérée par le SICTOM.

Composé de la directrice générale, de 3 membres du Service Administratif et de l'animatrice du PIJ, ce groupe s'est mis en place de manière libre et volontaire.
A raison d'1 heure de réunion par semaine, en dehors des heures d'ouverture au public, son objectif était de faire des propositions pour éveiller les esprits et sensibiliser le personnel de la CCPC sur le sujet de la réduction des déchets administratifs.

En 2012, le travail a porté sur la rationalisation du coût des impressions papier en modifiant certaines pratiques, la confection de fournitures administratives à partir du recyclage telles que poubelle en carton, blocs-notes, pots à crayon...

Ce groupe de travail a également permis aux agents d'essayer des vélos électriques lors d'une pause-déjeuner organisée en juin 2012 à proximité du boulodrome de Tirieu sur la Commune de Courtenay. Ce site se prête en effet parfaitement, par sa faible circulation automobile et ses dénivellations, à cette expérimentation.

Enfin, une contribution a été apportée à l'exposition programmée en 2013 à la maison du pays des couleurs sur le thème de la musique, avec la confection, toujours à partir d'éléments recyclés, d'instruments de musique. Les enfants et leurs parents pourront ainsi à leur tour créer de manière simple et ludique des instruments de musique à moindre coût !
Le groupe a cessé de fonctionner en décembre 2012.





5 Travaux sur bâtiments

Chaque année un programme de travaux sur les bâtiments est défini sous la responsabilité du Vice-Président en charge du patrimoine communautaire afin de procéder à l'entretien courant nécessaire, mais aussi d'exécuter des réhabilitations importantes ou remplacement d'équipements vétustes.

Les principales réalisations ont portées sur:

La Caserne SDIS Moreste l :
pose de coffrets muraux d'alimentation gaz naturel en attente et raccordement sur le réseau de distribution, reprise de la peinture des menuiseries des appartements, déplacement des comptages ERDF des appartements, du comptage et coupure générale SDIS dans des coffrets extérieurs, réalimentation du bâtiment, reprise du branchement sur le réseau de fourniture ERDF, isolation thermique des combles par soufflage de ouate de cellulose,

La Maison du Pays des couleurs :
Aménagement complet d'un espace dédié à la visualisation des vidéos patrimoniales (cloisons, plafond, peinture, revêtement de sol, électricité, menuiserie, équipements TV et vidéos), adaptation de la chaudière existante au gaz naturel, remise en état du revêtement en enrobés à l'emplacement de la cuve gaz propane déposée,

Le Centre d'activités nouvelles :
Réhabilitation totale de l'installation de climatisation / chauffage défectueuse.

Le Gymnase du Pays des Couleurs :
Remplacement du bardage bois existant sur les façades nord et ouest, changement de la chaudière avec passage à l'énergie gaz naturel et travaux d'ajustement annexes.



4] GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE



1 Le Compte Administratif 2012

Le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes se présente comme suit :

Budget principal

> FONCTIONNEMENT	
recettes :	12 441 463
dépenses :	9 183 158
RESULTAT :	**3 358 304**
> INVESTISSEMENT	
recettes :	4 152 342
dépenses :	2 526 483
Rés. d'investis. 2009 reporté :	6 934 142
RESULTAT :	**8 560 001**

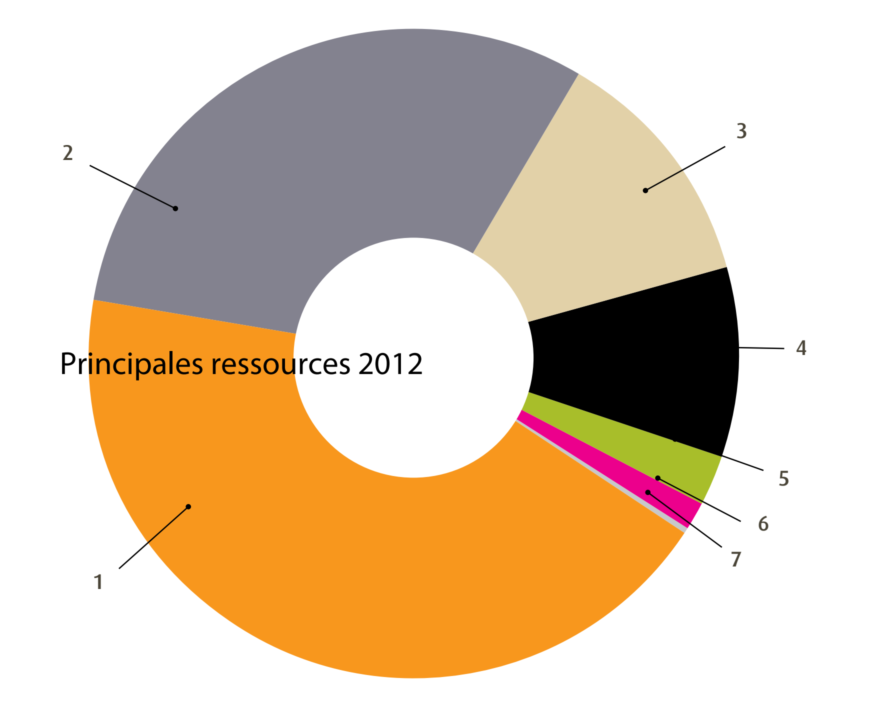
Le budget principal concourt à l'équilibre des budgets annexes qui sont :
-budget annexe Aménagement des Zones d'Activités
-budget annexe Construction et Location des Bâtiments Industriels

Consolidation du budget principal et des budgets annexes

> FONCTIONNEMENT	
recettes :	17 785 616
dépenses :	13 943 782
Rés. d'investis. 2009 reporté :	- 549 113
RESULTAT :	**3 292 722**
> INVESTISSEMENT	
recettes :	8 818 766
dépenses :	7 501 900
Rés. d'investis. reporté :	3 665 917
RESULTAT :	**4 982 783**

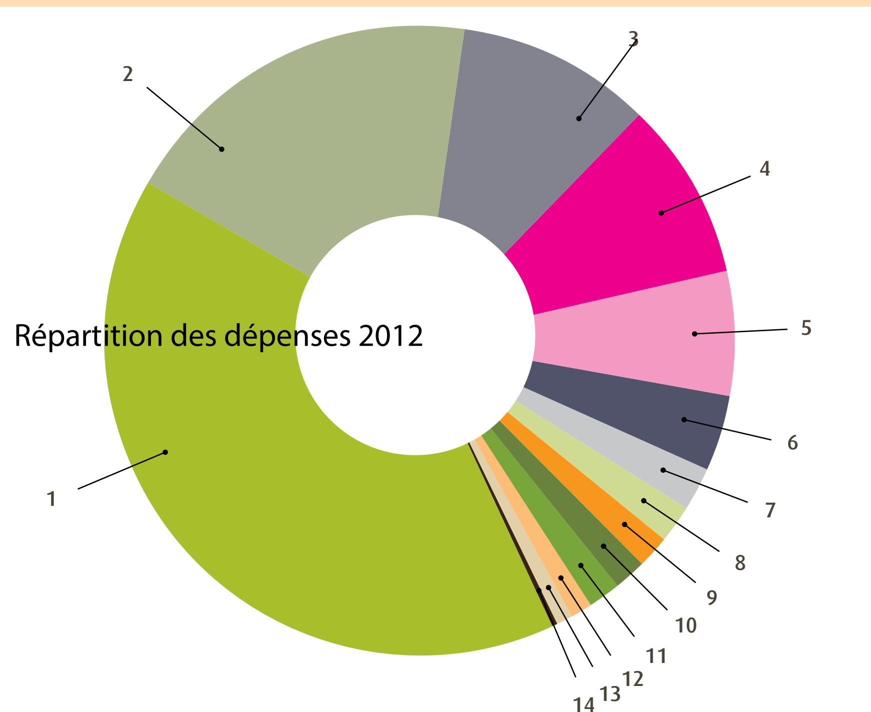
2 Principales recettes 2012

1- Autofinancement :	10 258 974
2- Impositions directes : :	7 238 832
3- Dotations :	2 861 505
4- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 216 162
5- Rembours., prêt éco, FBIC, revers AC, subv. :	567 195
6- FCTVA et divers :	322 930
7- Produits de gestion courante :	62 349
TOTAL :	**23 527 946**



3 Principales dépenses 2012

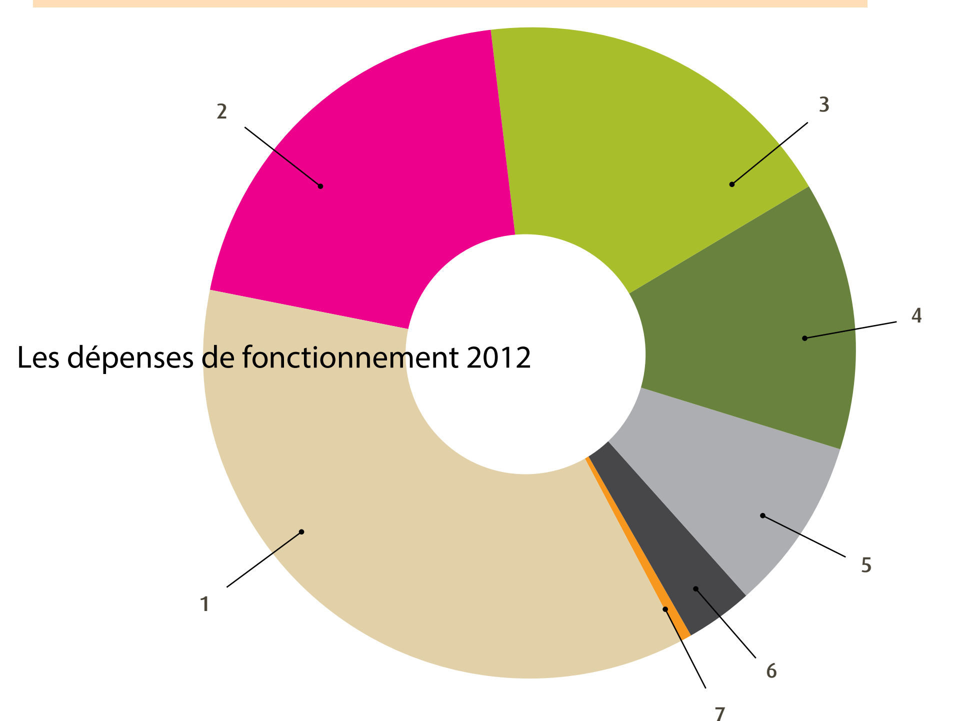
1- Reversement aux communes 40,38% :	4 728 228
2- Ordures ménagères 18,98 % :	2 222 984
3- Actions économiques 10,01% :	1 172 644
4- Administration générale 9,14%:	1 070 194
5- Incendie et secours 6,30%:	737 982
6- sports et jeunesse 3,99% :	193 279
7- Urbanisme Environnement dévelop. du Territoire 2,26% :	264 944
8- Logement - aide au locatif 1,92% :	225 223
9- Familles 1,73% :	202 077
10- Culture 1,64% :	191 976
11- Dette 1,42% :	166 728
12- Social 1,34% :	156 504
13- Enseignement et formation 0,83% :	97 112
14- Agriculture 0,05% :	5 975
TOTAL :	13 621 885



Dépenses de fonctionnement

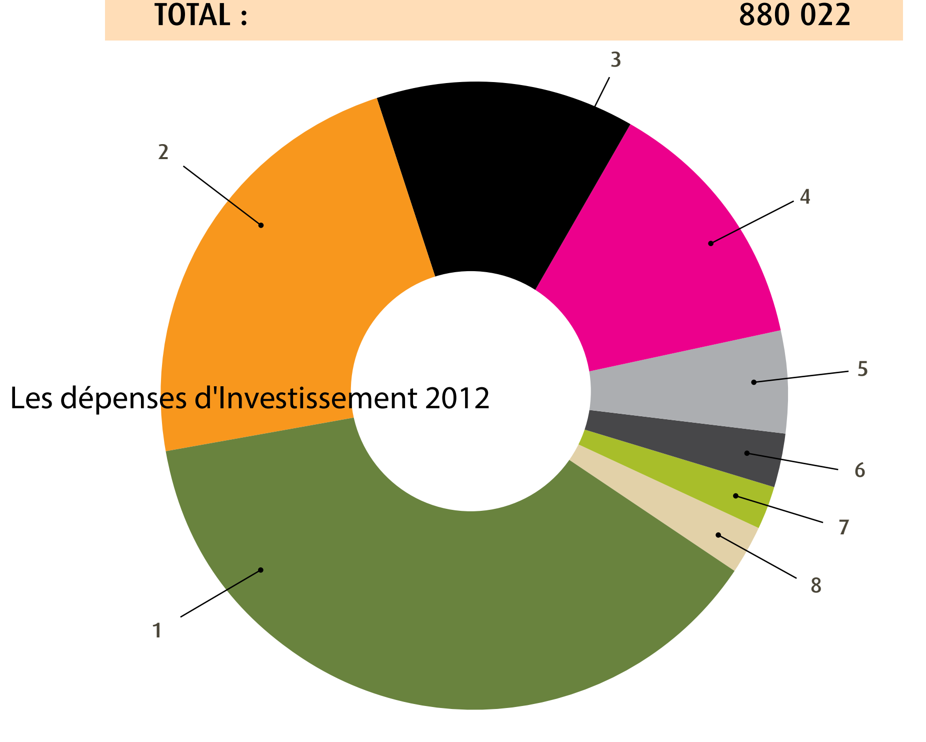
Le ratio charges réelles de fonctionnement/habitant est de 293,06 € (dernière moyenne nationale commue pour les EPCI en 2010 : 378 €)
Les reversements aux communes par le biais des attributions de compensation (3 617 100 €) et des dotations de solidarité (507 000 €) restent la principale dépense de fonctionnement. En 2012, la CCPC a également versé aux communes des subventions pour 604 159 €.
L'endettement de la CCPC au 31/12/2012 est faible à 65 €/habitant (moyenne nationale 2010 : 148 €/habitant).

1- Revers. de la TEOM au SICTOM :	2 222 984
2- Subventions participations :	1 233 941
3- Reversement aux communes :	1 132 049
4- Charges de personnel :	832 016
5- Charges générales :	533 076
6- Autres charges :	205 225
7- Charges financières :	23 868
TOTAL :	9 183 158



Dépenses d'investissement

1- Aménag. éco. du territoire :	957 618
2- Etudes, subvent. diverses :	577 579
3- Voie verte Via Rhôna :	336 351
4- Subv. hôpital de Morestel 2ème année :	333 333
5- Capital des emprunts :	138 983
6- Travaux de bâtiments :	64 392
7- Achat de matériel et mobilier :	61 530
8- Equipement sportif du lycée :	56 697
TOTAL :	880 022







Communauté de Communes du Pays des Couleurs
574 rue Paul Claudel
BP 34
38510 MORESTEL

Tél. 04 74 80 23 30 - Fax : 04 74 80 40 39
Courriel : contact@lepaysdescouleurs.fr
www.lepaysdescouleurs.fr

Directeur de la publication : Olivier Bonnard
Crédits photos : CCPC - IFKA GRAFIK - Fotolia - Moreau Gilles - Coquaz Danielle
Création graphique : IFKA GRAFIK 04 74 96 27 82
Impression : Imprimerie Fouquet-Simonet.
Brochure imprimée à 350 exemplaires sur papier recyclé.